SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30 juin 2022 faisant apparaître un total bilan de **565 655,199** Dinars et un actif net de **544 642,578** Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Au 30 Juin 2022, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 11 Avril 2022. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 28 juillet 2022 Le Commissaire aux Comptes ABC Audit & Conseil Walid AMOR

	BILANS COMPARES	NOTE	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	409 590,968	440 229,091	430 968,551
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		304 015,643	333 673,872	328 311,511
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		81 915,915	80 932,115	83 336,787
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		23 659,410	25 623,104	19 320,254
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	155 432,802	129 619,614	160 454,392
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		50 419,344	129 173,263	106 656,473
AC2-B	DISPONIBILITES		105 013,458	446,351	53 797,919
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	631,429	1 379,821	8 776,744
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		631,429	0,000	8 776,744
TOTAL	. ACTIF		565 655,199	571 228,526	600 199,687
PASSII PA1 PA2	OPERATEURS CREDITEURS AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA1	1 007,604 20 005,017	1 064,079 13 126,675	1 104,706 13 267,067
TOTAL	. PASSIF	PA	21 012,621	14 190,754	14 371,773
ACTIF	NET		544 642,578	557 037,772	585 827,915
CP1	CAPITAL	CP1	546 533,035	554 234,518	586 634,869
CP2	SOMMES CAPITALISABLES RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS	CP2	-1 890,457 -2 267,043 376,586 0,000 0,000	•	-806,954 -751,093 -55,860 0,000 0,000
CP2-B CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS				
CP2-B CP2-C			544 642,578	557 037,772	585 827,915

	-	Du	Du	Du	Du	Du
TS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
		au	au	au	au	au
		30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
	PR1	9 587,448	10 653,640	10 149,864	10 433,918	17 149,547
REVENUS DES ACTIONS				•	•	14 328,984
REVENUS DES EMPRUNTS D'ETA	AT	1 078,038	2 144,230	356,739	640,793	2 820,563
REVENUS DES PLACEMENTS						
MONETAIRES	PR2	8,006	733,385	2 846,373	5 689,452	8 906,805
REVENUS DES BONS DU TRESOI	R A					
COURT TERME		8,006	733,385	2 524,275	5 367,354	7 225,600
REVENUS DES DEPOTS A TERME	<u> </u>	0,000	0,000	322,098	322,098	1 681,205
US DES PLACEMENTS		9 595,454	11 387,025	12 996,237	16 123,370	26 056,352
CHARGES DE GESTION DES						
PLACEMENTS	CH1	-3 066,656	-6 064,702	-2 981,606	-5 860,671	-12 084,358
U NET DES PLACEMENTS		6 528,798	5 322,323	10 014,631	10 262,699	13 971,994
AUTRES CHARGES						
D'EXPLOITATION	CH2	-3 970,310	-7 589,366 	-3 674,503	-7 287,300	-14 723,088
FAT D'EXPLOITATION		2 558.488	-2 267.043	6 340.128	2 975.399	-751,094
						,
REGULARISATION DU RESULTA						
D'EXPLOITATION		263,679	376,586	-208,355	-172,145 	-55,860
S CAPITALISABLES DE LA						
DE		2 822,167	-1 890,457	6 131,773	2 803,254	-806,954
DECLII ADICATION DI L'OCCI TAT						
		-263 670	-376 596	208 355	172 145	55,860
,						
FRAIS DE NEGUCIATION DES TIT	 KE9	-10,397	-149,998 	0,000	-94, 104 	-139,601
TAT NET DE LA PERIODE						
	REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES REVENUS DES ACTIONS REVENUS DES EMPRUNTS D'ETA REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES REVENUS DES BONS DU TRESOI COURT TERME REVENUS DES DEPOTS A TERME JS DES PLACEMENTS CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS J NET DES PLACEMENTS AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FAT D'EXPLOITATION REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION S CAPITALISABLES DE LA E REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION) VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TIT +/- VAL.REAL./CESSION DE TITRE	REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES PR1 REVENUS DES ACTIONS REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES PR2 REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME REVENUS DES DEPOTS A TERME JS DES PLACEMENTS CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS CH1 J NET DES PLACEMENTS AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION CH2 TAT D'EXPLOITATION REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION S CAPITALISABLES DE LA	REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES PR1 9 587,448 REVENUS DES ACTIONS 8 509,410 REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT 1 078,038 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES PR2 8,006 REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME 8,006 REVENUS DES DEPOTS A TERME 0,000 JS DES PLACEMENTS 9 595,454 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS CH1 -3 066,656 J NET DES PLACEMENTS 6 528,798 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION CH2 -3 970,310 FAT D'EXPLOITATION 263,679 S CAPITALISABLES DE LA E 2 822,167 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION) -263,679 VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES 4 275,344 +/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES 431,138	TS DE RESULTAT COMPARES Note 01/04/2022 01/01/2022 au au au 30/06/2022 30/06/2022 au au 30/06/2022 30/06/2022 au au au 30/06/2022 au au 30/06/2022 au au au 30/06/2022 au au au 30/06/2022 au au au au au 30/06/2022 au au au au au au au	TENDE RESULTAT COMPARES Note 01/04/2022 01/01/2022 01/04/2021 au au au au au au au a	TE DE RESULTAT COMPARES Note 10/104/2022 10/104/2022 10/10/10/2021 10/10/2021 10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/1

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/06/2022							
		Du	Du	Du	Du	Du		
	DESIGNATION	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021		
		au 30/06/2022	au 30/06/2022	au 30/06/2021	au 30/06/2021	au 31/12/2021		
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	7 254,573	-20 249,802	8 767,880	7 028,031	20 187,778		
AN1-	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 558,488	-2 267,043	6 340,128	2 975,399	-751,094		
AN1- B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	4 275,344	-18 403,503	2 416,151	6 292,334	25 296,817		
	+/-VAL REALSUR CESSION DESTITRES	431,138	570,742	11,601	-2 145,538	-4 218,344		
	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-10,397	-149,998	0,000	-94,164	-139,601		
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 151,608	-20 935,535	2 830,604	2 794,647	18 425,043		
	SOUSCRIPTIONS	506 454,241	985 276,741	452 369,204	956 478,767	1 441 939,291		
AN3-		·	·	·	·	·		
A AN3-	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS) REGULARISATION DES SOMMES	485 100,000	935 100,000	422 900,000	902 600,000	1 344 100,000		
В	NON CAPITALISABLES (S) REGULARISATION DES SOMMES	33 211,436	68 964,663	33 705,434	67 444,568	114 671,424		
AN3- C	CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-7 220,400	-13 918,359	-5 658,742	-12 077,516	-17 985,142		
AN3- D	RÉGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-4 636,795	-4 869,563	1 422,512	-1 488,285	1 153,009		
	RACHATS	-507 605,850	-1 006 212,277	-449 538,600	-953 684,120	-1 423 514,248		
AN3- F	CAPITAL (RACHATS)	-485 000,000	-953 500,000	-420 000,000	-899 700,000	-1 325 900,000		
AN3- G	NON CAPITALISABLES (R)	-34 725,235	-72 150,657	-33 527,671	-67 338,972	-114 146,991		
AN3- H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS	7 218,911	14 192,231	5 619,938	12 038,712	17 741,612		
AN3-	(R) REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	4 900,474	5 246,149	-1 630,867	1 316,140	-1 208,869		
VARIA	ATION DE L'ACTIF NET	6 102,965	-41 185,337	11 598,484	9 822,678	38 612,821		
AN4	ACTIF NET							
AN4- A	DEBUT DE PERIODE	538 539,613	585 827,915	545 439,288	547 215,094	547 215,094		
AN4- B	FIN DE PERIODE	544 642,578	544 642,578	557 037,772	557 037,772	585 827,915		
AN5	NOMBRE D'ACTIONS							
AN5-								
A AN5-	DEBUT DE PERIODE	5 182	5 367	5 185	5 185	5 185		
В	FIN DE PERIODE	5 183 	5 183	5 214 	5 214	5 367		
VALE	UR LIQUIDATIVE							
	EBUT DE PERIODE IN DE PERIODE	103,925 105,082	109,154 105,082	105,196 106,835	105,538 106,835	105,538 109,154		
AN6	TAUX DE RENDEMENT	1,11%	-3,73%	6,25%	2,48%	3,43%		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS PERIODE DU 01.01.2022 AU 30.06.2022

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moinsvalue réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

	NBRE DE	COUT	VALEUR AU	% de L'ACTIF
DESIGNATION DES TITRES	TITRES	D'ACQUISITION	30/06/2022	NET
AC1-A Actions et droits rattachés		324 150,474	304 015,643	55,82%
ASSAD	2 000	6 382,000	2 262,000	0,42%
ATTIJARI BANK	600	16 918,589	21 274,800	3,91%
ВТ	350	1 981,011	1 715,350	0,31%
BT DA 2022 -1/5	747	845,609	747,000	0,14%
DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	21 280,000	3,91%
EURO-CYCLES	495	9 353,160	16 918,110	3,11%
MONOPRIX	700	6 775,880	3 358,600	0,62%
ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	28 480,950	5,23%
POULINA G H	2 050	23 446,625	18 601,700	3,42%
SAH LILAS	2 800	32 081,583	24 735,200	4,54%
SAM	1 600	4 870,348	4 576,000	0,84%
SFBT	1 500	23 729,777	23 526,000	4,32%
SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	31 590,000	5,80%
SOTRAPIL	715	9 743,032	9 653,930	1,77%
SOTUVER	2 873	18 317,406	25 851,254	4,75%
STAR	100	10 800,000	11 999,000	2,20%
TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 696,000	0,68%
TPR	6 000	26 099,764	25 764,000	4,73%
UIB	1 000	22 592,816	15 482,000	2,84%
UNIMED	1 750	16 185,302	12 503,750	2,30%
AC1-B Emprunts d'État		80 050,000	81 915,915	15,04%
BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	24	23 076,000	23 331,649	4,28%
BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	57 925,257	10,64%
Variation d'estimation des +/- value	s du portefe	uille BTA (2)	659,008	0,12%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		23 659,410	23 659,410	4,34%
SICAV-PROSPERITY	170	23 659,410	23 659,410	4,34%
Total portefeuille titres		427 859,884	409 590,968	75,20%

⁽¹⁾ La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 30/06/2022, à **794,830 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

⁽²⁾ Ce montant s'élevant au 30/06/2022 à 659,008 Dinars correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **9 587,448 dinars** du 01.04.2022 au 30.06.2022, contre **10 149.864** dinars du 01.04.2021 au 30.06.2021 et se détaillant comme suit :

	Du	Du	Du	Du	Du
REVENUS	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
REVENUS	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus des actions	8 509,410	8 509,410	9 793,125	9 793,125	14 328,984
Revenus des emprunts d'État	1 078,038	2 144,230	356,739	640,793	2 820,563
Total	9 587,448	10 653,640	10 149,864	10 433,918	17 149,547

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2022, à **50 419,344 dinars** contre **13 851,165 dinars** au 30.06.2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2022	Montant au 30/06/2021	Montant au 31/12/2021
Bons de Trésors à Court Terme	50 419,344	13 851,165	106 656,473
Total	50 419,344	13 851,165	106 656,473

AC2-A-1 Bons de Trésors à Court Terme :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2022, à **50 419,344 dinars** contre **13 851,165 dinars** au 30.06.2021 et se détaillant comme suit :

Décianation	Taux Nombre		Coût	VALEUR AU	% Actif
Désignation	Taux	Nombre	d'acquisition	30/06/2022	net
BTC 52S-31/05/2023	7,65	54	50 411,338	50 419,344	9,26
Total			50 411,338	50 419,344	9,26

AC2-B. Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2022, à **105 013,458 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.04.2022 au 30.06.2022, à **8,006 dinars**, contre **2 846,373 dinars** du 01.04.2021 au 30.06.2021 et se détaillant comme suit :

	Du	Du	Du	Du	Du
REVENUS	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
REVENUS	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à	8,006	733,385	2 524,275	5 367,354	7 225,600
court terme	0,000 735,305		2 024,210	0 007,004	7 220,000
Revenus des Dépôts à Terme	0,000	0,000	322,098	322,098	1 681,205
Total	8,006	733,385	2 846,373	5 689,452	8 906,805

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.04.2022 au 31.06.2022 s'élèvent, à **3 066,656 dinars**, contre **2 981,606 dinars** du 01.04.2021 au 31.06.2021, et se détaillant ainsi :

	Du	Du	Du	Du	Du
Charges de gestion des	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
placements	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Rémunération du	2 896,283	5 727,768	2 815,958	5 535,069	11 412,992
gestionnaire	2 090,203	3 727,700	2 013,930	3 333,003	11 412,332
Rémunération du	170 272	226 024	165,648	325,602	671,366
dépositaire	170,373	336,934			
Total	3 066,656	6 064,702	2 981,606	5 860,671	12 084,358

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.04.2022 au 30.06.2022 à **3 970,310 dinars**, contre du 01.04.2021 au 30.06.2021 **3 674,503 dinars** et se détaillant comme suit :

	Du	Du	Du	Du	Du
Autres Charges d'Exploitation	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Redevance CMF	143,132	283,066	139,184	273,582	564,143
Impôts et Taxes	21,925	26,417	26,177	33,995	52,250
Rémunération CAC	810,318	1 325,298	520,702	1 035,682	2 088,530
Jetons de présence	1 468,052	2 797,526	1 495,858	2 975,279	5 391,756
Publicité et Publications	807,985	2 142,786	1 241,513	2 469,383	5 413,362
Charges Diverses	718,898	1 014,273	251,069	499,379	1 213,046
Total	3 970,310	7 589,366	3 674,503	7 287,300	14 723,087

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.06.2022 à **631.429 dinars**, contre **1 379.821 dinars** au 30.06.2021 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au	Montant au	Montant au
Designation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dividendes à recevoir	0,000	1 353,750	0,000
Autres créances d'exploitation	631,429	0,000	14,629
Retenue à la source sur BTA	0,000	26,071	0,000
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	8 762,115
Total	631,429	1 379,821	8 776,744

PA- Note sur le Passif:

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2022 à **21 012,621 Dinars** contre **14 190,754 Dinars** au 30.06.2021 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au	Montant au	Montant au
		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	1 007,604	1 064,079	1 104,706
PA2	Autres créditeurs divers	20 005,017	13 126,675	13 267,067
Total		21 012,621	14 190,754	14 371,773

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs présente au 30.06.2022 à 1 007,604 dinars contre 1 064,079 dinars au 30.06.2021 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 30/06/2022	Montant au 30/06/2021	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	897,792	952,057	988,796
Dépositaire	109,812	112,022	115,910
Total	1 007,604	1 064,079	1 104,706

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent aux 30.06.2022 à 20 005,017 dinars contre 13 126,675 dinars au 30.06.2021 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au	Montant au	Montant au
Autres crediteurs divers	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
État, impôts et taxes	217,859	1 315,718	91,707
Redevance CMF	44,369	47,056	48,869
Jetons de présence	7 664,851	2 974,566	6 965,080
Rémunération CAC	3 434,579	1 056,433	2 109,281
Diverses Publications	5 870,949	6 280,781	2 505,313
Autres Créditeurs divers	2 772,410	1 452,121	1 546,817
Total	20 005,017	13 126,675	13 267,067

Les m	ouvements sur le capital au 30.06.2022 se détaillent comn	ne suit :
<u>Capita</u>	al au 01.01.2022 (en nominal)	
	Montant :	536 700,00
	Nombre de titres :	5 367
	Nombre d'actionnaires :	15
Souso	criptions réalisées (en nominal)	
	Montant :	935 100,000
	Nombre de titres émis :	9 351
<u>Racha</u>	ats effectués (en nominal)	
	Montant :	953 500,000
	Nombre de titres rachetés :	9 535
<u>Capita</u>	al au 31.12.2022	546 533,035
	Montant en nominal :	518 300,000
	Sommes non Capitalisables (1) :	35 947,594
	Sommes capitalisées (2) :	-7 714,559
	Nombres de titres :	5 183
	Nombre d'actionnaires :	12
(1) Les	s sommes non capitalisables s'élèvent à 35 947,594 Dina	rs au 30.06.2022 et se détaillent comme suit :
Somm	nes non capitalisables des exercices antérieurs	57 116,347
	ésultat non capitalisables de la période	-17 982,759
	□ Variation des plus (ou moins) values potentielle	s sur titres -18 403,503
	+/- values réalisées sur cession de titres	570,742
	□ Frais de négociation de titres	-149,998
2- Ré	égularisation des sommes non capitalisables	-3 185,994
	□ Aux émissions	68 964,663
	□ Aux rachats	-72 150,657
T - 4 - 1	des sommes non capitalisables	35 947,594

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.06.2022 à -7 714,559 Dinars et se détaillant comme suit :

	Montant au
	30/06/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-7 181,478
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-806,954
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	273,873
□ Aux émissions	-13 918,359
□ Aux rachats	14 192,231
Total des sommes capitalisées	-7 714,559

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2021

-751,094

Régularisation du résultat capitalisable

-55,860

Sommes capitalisées - Exercice 2021

-806,954

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 30.06.2022 se détaille ainsi :

30/06/2022
-2 267,043
376,586
-1 890,457

5. AUTRES INFORMATIONS:

5-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2022	30/06/2021
Revenus des placements	2,197	3,092
Charges de gestion des placements	-1,170	-1,124
Revenus net des placements	1,027	1,968
Autres charges d'exploitation	-1,464	-1,398
Résultat d'exploitation	-0,437	0,571
Régularisation du résultat d'exploitation	0,073	-0,033
Sommes capitalisables de la période	-0,365	0,538
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,073	0,033
Variation des +/- values potentielles/titres	-3,551	1,207
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,110	-0,411
Frais de négociation de titres	-0,029	-0,018
Résultat net de la période	-3,907	1,348

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/06/2022	30/06/2021
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	1,072%	1,062%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	1,342%	1,321%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,401%	0,539%
Actif net moyen	565 572,141	551 730,664

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de 0,70% TTC à 1,70% HT de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de 0,10% TTC à 0,10% HT de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.